



**SAINT-
GINGOLPH**
Haute-Savoie

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09/04/2026

ID : 074-217402379-20260409-DEC202612-AR



DECISION DU MAIRE N°2026-12

TARIFS SERVICES ADMINISTRATIFS

Le Maire de la Commune de St-Gingolph,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation générale du Conseil Municipal au Maire faisant l'objet de la délibération en date du 30 mars 2026, (D20260330_2 Attributions de délégations du conseil municipal au Maire).

VU la nécessité de réglementer les tarifs des services administratifs et d'assurer l'équité dans la perception des redevances,

DECIDE

Article 1 :

Les tarifs définis dans l'annexe n°2 seront applicables **à compter du 1er mai 2026**.

Article 2 :

La secrétaire générale et le comptable public assignataire de Thonon les Bains sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

Une ampliation sera adressée à : Madame le Sous-Préfet de Thonon-Les-Bains dans le cadre du contrôle de légalité.

Article 4 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le contrôle de légalité et de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE.

Fait à St-Gingolph, le 09 avril 2026

COMMUNE DE SAINT-GINGOLPH
Le Maire, Joël GRANDCOLLOT BENED

ANNEXE 2 : TARIFS DES SERVICES ADMINISTRATIFS

Services en mairie	Période	Tarif
Photocopies ou impression directe depuis une clé USB	Format A4 noir et blanc Format A4 couleur Format A3 noir et blanc Format A3 couleur	0,40 €/impression 0,80 €/impression 0,80 €/impression 1,60 €/impression
Extrait de plan cadastral	Format A4 couleur Format A3 couleur	2,00 €/plan 2,50 €/plan
Frais administratifs	Période	Tarif
Enlèvement de dépôt sauvage	Recherche de l'infraction, frais d'enlèvement, mise en déchetterie	300,00 €/dépôt

